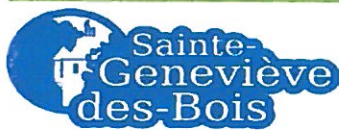




# CONTRAT DE VILLE DU VAL D'ORGE *2015 - 2020*



# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>p. 4</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : CONTEXTE ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE</b>	<b>p. 9</b>
<b>Présentation générale</b>	<b>p. 10</b>
Présentation du territoire	p. 10
Présentation des quartiers	p. 18
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<b>p. 44</b>
Gouvernance	p. 45
Modalités d'animation et de pilotage	p. 46
L'ingénierie	p. 48
La participation des habitants	p. 49
L'évaluation du Contrat de ville	p. 59
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : LE PROGRAMME OPERATIONNEL</b>	<b>p. 62</b>
<b>Orientations générales et priorités</b>	<b>p. 63</b>
<b>Programmation en investissement</b>	<b>p. 69</b>
Programmation à l'échelle de la Communauté d'Agglomération	p. 69
Déclinaison des projets d'investissement à l'échelle des communes	p. 70
<b>Programmation en fonctionnement</b>	<b>p. 75</b>
✓ Emploi et Développement Economique	p. 77
✓ Education et Citoyenneté	p. 99
✓ Prévention de la délinquance et Accès aux droits	p. 116
✓ Habitat et Cadre de vie	p. 130
✓ Santé et Bien-Etre	p. 143
✓ Vie des quartiers	p. 150
✓ Egalité femmes / hommes et Lutte contre les discriminations	P. 155
<b>3<sup>ème</sup> PARTIE : LES ENGAGEMENTS</b>	<b>p. 159</b>
<b>Signatures</b>	<b>p. 191</b>
<b>Annexes</b>	<b>p. 194</b>



## **CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020**

---

*Une orientation politique majeure :  
l'unité sociale et urbaine du territoire*

*Une démarche partenariale et  
participative qui mobilise plus de 70  
acteurs*

*Des projets structurants ambitieux  
pour améliorer la qualité de vie*

### **44 MESURES POUR AGIR CONCRETEMENT EN FAVEUR DES HABITANTS ET AU CŒUR DES QUARTIERS**

*Un effort important pour mesurer  
l'impact des actions et évaluer les  
politiques publiques*

*Conseils citoyens :  
les habitants acteurs de leur vie  
quotidienne*

---

# Préambule

---

## ELEMENTS DE CADRAGE

**La « Politique de la Ville » a pour finalité de rétablir la cohésion urbaine et sociale de l'ensemble du territoire en proposant des moyens et des actions spécifiquement dédiés aux quartiers urbains en difficulté et à leurs habitants.**

Outil majeur de solidarité nationale et locale, elle est conduite par l'Etat, les collectivités et leurs groupements pour servir l'objectif commun de réduire les écarts de conditions de vie entre les résidents de ces quartiers d'habitat social et celles des habitants des autres quartiers, dans un souci d'égalité et d'équité.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi VECU, a défini les principes guidant la nouvelle génération de contrats de ville 2015-2020 en matière de politique de la ville. Ces contrats, qui succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), en sont le cadre d'action.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville précise les principes de cette nouvelle étape de la politique de la ville :

- la redéfinition des quartiers prioritaires à partir d'un critère unique ;
- un contrat de ville unique, dit de « nouvelle génération » au niveau intercommunal et non plus communal comme cadre de mise en œuvre ;
- la co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants, ceux-ci étant intégrés au processus de diagnostic, de mise en œuvre et de suivi des actions engagées par la création de « conseils citoyens » dans chaque quartier prioritaire ;
- la mobilisation des financements de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.

Cette circulaire définit également les enjeux de ces contrats de ville à partir de trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement économique et l'emploi constituant.

La réforme fait par ailleurs obligation d'associer les habitants à l'ensemble du dispositif en s'appuyant sur la création des « Conseils citoyens ».

## UN CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GENERATION COHERENT AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge s'est constituée en décembre 2001 sur la base de la reconnaissance des vertus de l'action collective et de l'action de proximité. Pour cela, elle s'est dotée des moyens de gouvernance et de mise en œuvre adaptés à la réalisation opérationnelle, efficace et cohérente de son projet de territoire. C'est une démarche qui se fonde sur le respect de l'identité des communes et sur le principe de subsidiarité.

La volonté partagée par les élus de la CAVO est de proposer au quotidien et pour les générations futures, un modèle harmonieux de société qui concilie développement et solidarité.

Ainsi, dès sa création, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a marqué une volonté forte de mieux intégrer les quartiers d'habitat social au continuum urbain. Parmi les compétences qu'elle exerce, celle-ci s'est particulièrement investie pour améliorer la répartition de l'offre de logements sociaux en recomposant sa partition géographique au regard des objectifs de la loi S.R.U., en réduisant les plus fortes densités, en évitant la concentration de nouveaux logements, tout en maintenant une offre globale à même de répondre aux besoins des demandeurs à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Cette volonté politique forte s'est naturellement traduite dans le cadre de la politique de la ville menée sur le territoire depuis une dizaine d'années pour que les évolutions engagées au sein des quartiers d'habitat social améliorent la qualité de vie des habitants, afin de préserver l'unité urbaine et sociale de chaque ville, et au-delà, de l'ensemble du Val d'Orge.

Toutefois, si les réalisations de la politique de la ville ont permis des évolutions considérables du cadre de vie, de l'offre d'équipements ou encore des aménagements urbains, il est nécessaire de souligner que les problématiques sociales que rencontrent les habitants demeurent et nécessitent des réponses à la fois globales, précises et efficaces ainsi qu'une mobilisation de tous les acteurs.

## UNE DEMARCHE PARTENARIALE DE CO-CONSTRUCTION

C'est dans cette continuité et sur la base d'une large concertation menée avec les acteurs concernés que les élus du Val d'Orge ont défini les orientations et les priorités de ce contrat de ville nouvelle génération qui s'inscrivent, par ailleurs, complètement dans la ligne conductrice de impulsée par l'Etat. La démarche d'élaboration et d'accompagnement de la concertation partenariale a été coproduite par la CAVO et l'Etat.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge retient comme priorités : *l'Emploi et le développement économique, l'Education et la Citoyenneté, la Prévention de la délinquance et l'Accès aux droits ainsi que l'Habitat et le Cadre de vie*. Les thématiques Santé, Vie des Quartiers constituent les axes complémentaires de l'action en direction des quartiers en politique de la Ville.

**La programmation détaillée dans ce présent contrat témoigne de la préoccupation constante qui a régit son élaboration : agir concrètement pour et au sein de tous les quartiers en Politique de la Ville, tout en veillant à une articulation cohérente et inclusive avec l'ensemble du territoire.**

Que ce soit des projets d'investissement ambitieux pour chacun des territoires prioritaires ou en veille ou encore les 6 axes thématiques d'intervention, les 3 thématiques transversales que sont la Jeunesse, l'Egalité femmes/hommes ou la lutte contre les discriminations, déclinées en 44 fiches actions, toutes les énergies et les moyens sont déployés en faveur des habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

La méthodologie adoptée pour définir la programmation du nouveau Contrat de Ville s'est structurée en sept étapes distinctes :

1. **La présentation des évolutions de la Réforme de la Politique de la Ville** dans le cadre des réunions CAVO/Villes et des Comités techniques thématiques, à l'adresse des partenaires.
2. **Le recensement des orientations politiques et des projets** des villes d'une part, des partenaires institutionnels d'autre part.
3. **L'animation de groupes de travail** pour rapprocher les axes d'intervention et les projets d'actions de l'ensemble des signataires.
4. **La formalisation des orientations en synthèse et des fiches actions s'y rapportant**, en distinguant les projets d'investissements, spécifiques et propres à chaque quartier, et les actions de fonctionnement partagées par l'ensemble des quartiers du territoire.
5. **L'intégration des observations et souhaits d'amendements des acteurs concernés** par chaque action, et de l'ensemble des partenaires pour la démarche d'évaluation.
6. **L'intégration des attendus de la Réforme, pour la préfiguration des Conseils citoyens et des Maisons des projets.**
7. **La validation de la programmation par les partenaires signataires.**

⇒ Une co-construction qui a mobilisé plus de 70 partenaires



- ✓ **12 réunions CAVO / Villes** (sept. 2014 à avril 2015)
- ✓ **10 réunions de point d'étape CAVO / Délégué du Préfet** (nov. 2014 à mars 2015)
- ✓ **13 ateliers de travail autour de 7 thématiques** (nov. 2014)
- ✓ **3 Comités techniques**
- ✓ **7 cafés Santé, réunissant 94 habitants et 25 professionnels** (oct. à nov. 2014)
- ✓ **709 questionnaires retournés dans le cadre du diagnostic Santé Habitants** (oct. à déc. 2014)
- ✓ **Une vingtaine de réunions CAVO/Partenaires** (Bailleurs, Education Nationale, Missions Locales, DDCCS, Direccte, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts...) de déc. 2014 à avril 2015
- ✓ **3 Comités de pilotage**
- ✓ **4 étapes de validation par les élus du Bureau Communautaire de la CAVO**
- ✓ **1 réunion des Maires** (janvier 2015)
- ✓ **1 « contrat cadre » validé par le Conseil Communautaire** (4.02.2015)

## UN CONTRAT DE VILLE AVEC UNE ORIENTATION RESOLUMENT EUROPEENNE

Afin de parfaire la cohérence et la complémentarité des financements publics avec les fonds européens, l'Agglomération du Val d'Orge a adopté une démarche intégrée.

A ce titre, dans le cadre d'un appel à projet « *Investissement Territoriaux Intégrés* », les fonds structurels européens sont sollicités auprès de la Région Ile-de-France, autorité de gestion du FEDER et d'une partie du FSE.

Ainsi, le nouveau contrat de ville, au-delà de la prise en compte des objectifs de la loi, combine plusieurs cohérences :

- une stratégie territoriale, au regard des enjeux des quartiers en Politique de la Ville du Val d'Orge, qui prend en compte les objectifs spécifiques du programme opérationnel (fonds structurels européens),
- une cohérence avec les politiques menées par la Région Ile-de-France,
- une cohérence avec les politiques infrarégionales (départementales, intercommunales et locales),
- et une articulation avec les orientations du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

## UN CALENDRIER D'ADOPTION ET DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE EN PLUSIEURS ETAPES

⇒ L'examen du contrat par le Comité de l'Administration Régionale de l'Etat (avril 2015).

⇒ L'adoption du contrat de ville par les instances de la CAVO et des communes :

- 6 mai 2015 : Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge
- 11 mai 2015 : Conseil municipal de Fleury-Mérogis
- 19 mai 2015 : Conseil municipal de Morsang-sur-Orge
- 21 mai 2015 : Conseils municipaux de Brétigny-sur-Orge et de Saint-Michel-sur-Orge
- 26 mai 2015 : Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois.

En amont de ces instances délibératives, le contrat de ville fait systématiquement l'objet d'une présentation auprès du bureau communautaire et des bureaux municipaux concernés.

⇒ La signature du contrat de ville du Val d'Orge début juin 2015.

⇒ L'avenant au contrat de ville.

Compte-tenu :

- du délai d'élaboration particulièrement restreint,
- des niveaux variables de développement et de précision des projets,
- de l'apparition de nouveaux quartiers au sein de la géographie prioritaire,
- du temps nécessaire à la définition des projets les concernant,
- d'attendus en matière d'engagements financiers,
- ou encore des conditions préalables à réunir, notamment en matière d'information et de communication auprès de leurs habitants appelés y participer au sein des Conseils Citoyens.

Ce contrat de ville fera l'objet d'un avenant, dont l'échéance est fixé à novembre 2015, afin d'actualiser et de préciser l'ensemble de la programmation, notamment les nouveaux projets liés aux périmètres des nouveaux quartiers, le chiffrage des projets de fonctionnement ainsi que la répartition des contributeurs au regard des budgets escomptés.



# 1<sup>ère</sup> PARTIE : CONTEXTE ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE

---

## 1. Présentation générale

- Présentation du territoire
- Présentation des quartiers

## 2. Modalités de mise en œuvre

- Modalités de pilotage
  - L'ingénierie
  - La participation des habitants
  - L'évaluation du contrat de ville
-

# 1. Présentation générale

---

## 1.1– PRESENTATION DU TERRITOIRE

### A) Présentation de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

Créée en 2001 avec 6 communes (Sainte Geneviève des Bois, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel sur Orge, Fleury-Mérogis, Villemoisson sur Orge et Villiers sur Orge), son périmètre s'étend en 2004 avec les communes de Brétigny sur Orge, du Plessis Pâté et de Leuville-sur-Orge puis enfin avec la commune de Longpont-sur-Orge qui intègre l'intercommunalité en janvier 2013.

#### Une des agglomérations les plus intégrées de l'Essonne

**A ce jour, avec 10 communes et 136 699 Habitants, elle représente l'intercommunalité la plus importante en nombre d'habitants de l'Essonne mais également une des plus intégrées au regard des nombreuses compétences qu'elle exerce.**

En complément des compétences obligatoires que sont l'Aménagement de l'espace communautaire, le Développement économique, l'équilibre social de l'Habitat et la Politique de la ville, la CAVO exerce les compétences optionnelles suivantes :

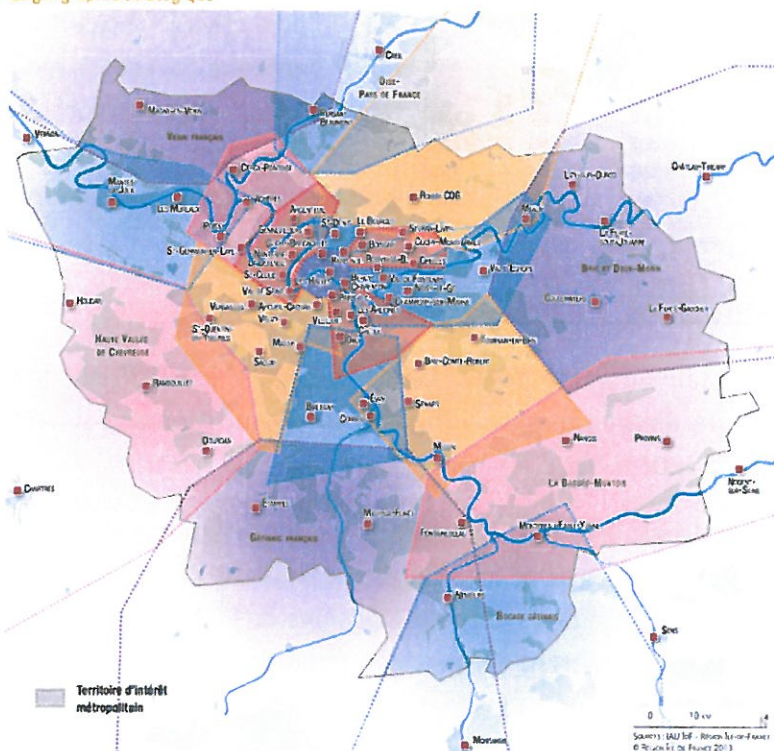
- Assainissement et traitement des eaux pluviales,
- Eau potable,
- Protection et mise en valeur de l'environnement, collecte et traitement des déchets ménagers, lutte contre la pollution et les nuisances sonores,
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs,
- Voiries et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Elle assure également des compétences facultatives importantes :

- Traitement des problèmes économiques et d'environnements inhérents aux installations situées sur l'emprise géographique du Centre d'essais en vol de la BA 217,
- Aménagement et entretien des espaces boisés d'intérêt communautaire,
- Gestion des poteaux d'incendie,
- Aménagement de la vallée de l'Orge,
- Eclairages publics et feux tricolores,
- Gestion du réseau des médiathèques et de la lecture publique,
- Création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage,
- Réseau Haut Débit et Très Haut Débit,
- Gestion de la maison des Syndicats.

## Un territoire au positionnement stratégique d'interface Sud Francilien

### La géographie stratégique



Ce territoire intercommunal occupe une **position d'interface** à l'échelle du **département** entre les zones d'emplois des pôles d'Evry et de Massy/ Saclay, mais également avec le pôle d'Orly.

Cette position lui confère une **position stratégique** dans le développement de l'arc sud francilien, du Cône Sud de l'Innovation et donc de la **compétitivité régionale**.

Le territoire est irrigué par un réseau routier dense, un maillage de lignes de transports en communs et la ligne C du RER.

Le réseau routier du territoire s'articule principalement avec

la RN 104-francilienne (78 000 Véhicules/jour), la RD 19 (42 300 V/J) et RD 445. De plus, certaines voies en centre urbain sont très régulièrement utilisées pour entrer et sortir du territoire (RD 117 – RD 25 – RD 133).

**Les projets de développement économique permettront la réalisation d'une voie structurante qui améliorera les dessertes de ces zones d'emplois.** La LCE (Liaison Centre Essonne) sera également une voie comprenant des sites propres et sera connectée à la future Gare Routière développée dans le projet Val Vert Croix Blanche.

La Ligne C constitue l'un des moyens les plus usités pour rejoindre Paris. Les difficultés régulières sur cette ligne pénalisent les usagers Valdorgiens et entraînent une augmentation de l'usage des automobiles et une surcharge du réseau viaire. Cette situation est aggravée par un manque de dessertes de bus adaptée permettant de rejoindre les pôles ferroviaires. Le futur tram-train Massy/Evry comme les zones d'emplois sont absentes aujourd'hui des projets structurants pourtant prioritaires à l'échelle du département.

### Un territoire attractif, en mouvement et plutôt jeune

La CA du Val d'Orge compte aujourd'hui 136 699 habitants, soit 10 000 de plus qu'en 2006. Toutefois, la croissance démographique, inégalement répartie sur le territoire, est aujourd'hui plus faible que celle du département.

	Population en 2011	Population en 2006 (Pacte1)	Population 1999	Evolution 1999-2006	Evolution 2006-2011
Brétigny sur Orge	24747	22753	21503	5,8%	8,8%
Fleury Mérogis	9138	9167	9087	0,9%	-0,3%
Leuville sur Orge	4148	4147	3757	10,4%	0,0%
Longpont sur Orge	6565	6631	5870	13,0%	-1,0%
Morsang sur Orge	21208	21717	19326	12,4%	-2,3%
Le Plessis Paté	4191	3886	2926	32,8%	7,8%
Sainte Geneviève des Bois	35100	34024	32128	5,9%	3,2%
Saint Michel Sur Orge	20502	20041	20376	-1,6%	2,3%
Villeneuve sur Orge	7081	6878	6872	0,1%	3,0%
Villiers sur Orge	3946	3804	3752	1,4%	3,7%
CA du Val d'Orge périmètre 2010	130061	126417	119727	5,6%	2,9%
CA du Val d'Orge périmètre 2013	136626	133048	125597	5,9%	2,7%
Essonne	1244311	1198274	1134026	5,7%	3,8%

Alors que la production de logements sur le territoire est supérieure aux engagements du PLH, l'attractivité résidentielle du territoire est moins importante ces dernières années, en lien avec l'érosion globale de la démographie francilienne.

Alors qu'une seule commune connaissait un solde démographique négatif en 2006 sur les 5 années précédentes, les communes de Fleury-Mérogis, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge ont connu des baisses de population de 2006 à 2011.

Depuis 2012, on constate sur Fleury-Mérogis une évolution forte de sa population. L'attractivité résidentielle est marquée par un nombre de ventes de logements record dans l'éco-quartier des Joncs-Marins. Autre fait significatif, conséquence de l'attractivité positive de Fleury-Mérogis dans le cadre des objectifs du PLH, 1850 logements seront livrés d'ici à la fin de l'année 2018 quand étaient prévus 1200 logements à l'horizon 2020.

De même, à Brétigny, l'effort de construction est passé de 1 600 logements à plus de 2 000 logements à l'horizon 2025, dont 50% de logements sociaux parmi ceux déjà construits, avec l'éco-quartier Clause Bois Badeau. Ces constructions auront pour effet d'augmenter de manière conséquente la population de 25 00 à presque 30 000 habitants.

**Les communes de Sainte Geneviève, Brétigny-sur-Orge, Saint Michel, Morsang) représentent 75% de la population du territoire et ont connu une progression de plus de 3 000 habitants.** Il est à noter que 50 % des habitants de la commune de St Michel résident dans le quartier du Bois des Roches.

**La population du Val d'Orge est plutôt jeune**, 42,3% des habitants ont moins de 29 ans, les 30/59 ans représentent 42,5% de la population. Elle est également **familiale et compte de nombreux jeunes actifs** ; les célibataires et couples avec 1 enfant y sont plus représentés en moyenne que sur le département (40,3% pour 38,9% en Essonne).

Les emplois dans le Val d'Orge sont principalement représentés par des emplois de professions intermédiaires et employés, ainsi qu'ouvriers. Le nombre d'emplois cadre y est plus faible que dans la moyenne départementale, (14,7% pour 23,0 % en Essonne). 80,1% des emplois sont des emplois intermédiaires, des employés ou des ouvriers.

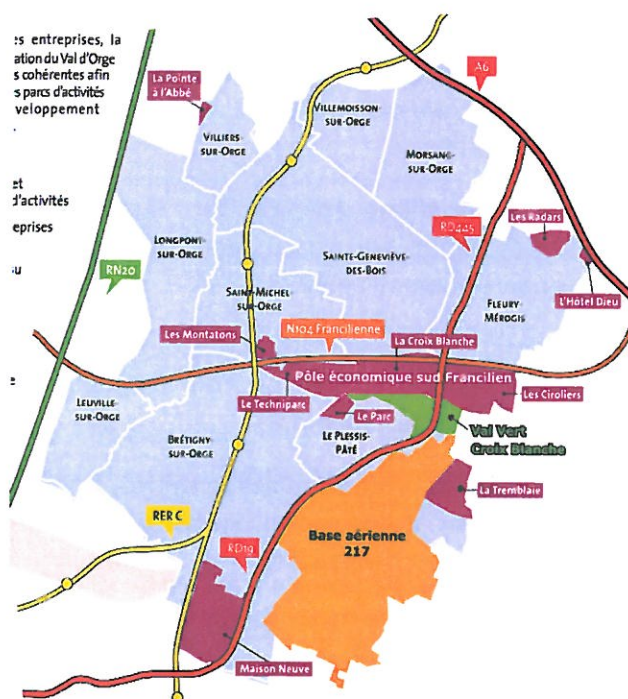
Cela traduit la dominante des activités et filières présentes sur le territoire qui requiert une main d'œuvre nombreuse mais assez peu qualifiée (commerce, transport).

En conséquence, les Valdorgiens sont à 18,6% des cadres (20,8% en Essonne) et à 60,1% des employés et professions intermédiaires (57,1% en Essonne).

Le niveau de formation de la population est en rapport avec ce constat, 16,9% des habitants n'ont aucun diplôme, (16,2% en Essonne) et 55,3% de la population a un diplôme compris entre le certificat d'études primaires et le Baccalauréat (ou brevet professionnel (52,9% en moyenne Essonne).

### Une dynamique de création d'emplois stable mais amenée à progresser

En 2010, le Val d'Orge représentait 9,2% des emplois du département avec près de 39 000 emplois locaux. La progression du nombre d'emplois locaux est constante depuis 1999 avec un pic en 2006 (25 % des emplois créé en Essonne) puis s'est stabilisée tout en restant supérieure à la moyenne régionale et départementale.



Ainsi, le taux d'emploi du Val d'Orge est passé de 62 emplois pour 100 actifs à 67 emplois dans la même période. Il reste cependant très insuffisant et les projets de développements portés par l'Agglomération devront permettre d'améliorer le taux d'emploi, favoriser l'emploi local et réduire les temps de transports.

Le Val d'Orge dispose d'un tissu économique dense, constitué de TPE, PME et qui compte peu de grands employeurs et de secteurs technologiques (Thales Armement + 500 employés) est le seul exemple.

Le Val d'Orge dispose d'un tissu économique dense, constitué de TPE, PME et qui compte peu de grands employeurs et de secteurs technologiques (Thales Armement + 500 employés) est le seul exemple.

**Les grands pôles économiques se situent sur Sainte-Geneviève-des-Bois et Brétigny-sur-Orge puisqu'elles accueillent 2 173 entreprises.** C'est sur ces communes et celle du Plessis Pâté que se concentrent les réserves foncières, notamment l'ex Base Aérienne 217 (700 ha dont 300 ha environ disponibles) mais aussi les extensions du Parc de la Croix Blanche et le projet Val Vert. Le Plessis Pâté a connu une augmentation de 142% du nombre d'emplois sur les 10 dernières années.

**D'autre part, le Val d'Orge accueille la plus grande maison d'arrêt d'Europe** dont les emprises représentent, hors terrain des logements du Ministère de la Justice, 200 ha sur la ville de Fleury-Mérogis. La maison d'arrêt est le plus gros employeur du département de l'Essonne avec 1500 personnes qui travaillent de jour comme de nuit.

**Le Val d'Orge compte 10 Parcs d'Activités qui concentrent 30% des emplois du territoire, intégrant un pôle commercial d'envergure régionale (La Croix Blanche) et 2 projets majeurs de développement (Val Vert et la reconversion de la BA 217).**

L'emploi est largement concentré dans les domaines du commerce 23,5 %, avec un marqueur territorial fort sur le commerce de détail (La Croix Blanche compte plus de 4000 emplois et constitue le 3<sup>ème</sup> pôle commercial de France).

### **Un taux de chômage légèrement plus faible mais en augmentation sous l'effet de la crise**

**Le taux de chômage du Val d'Orge s'établit à 8,5% contre 9% pour l'Essonne.** Depuis 2006, ce taux a connu une augmentation constante et importante depuis 2007. Il a retrouvé en 2011 le niveau des années 2003/2004. **6 820 chômeurs dans la catégorie Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)** sont dénombrés en 2011 dont environ un tiers sont des chômeurs de longue durée.

Le taux de chômage des jeunes est plus élevé dans le Val d'Orge qu'au niveau départemental et régional (15,7% contre 14,9% et 11,8%), il faut rappeler que la catégorie des moins de 25 ans y est aussi plus nombreuse que dans la moyenne de ces échelons.

Les tous derniers chiffres du chômage connus font état d'une amélioration, les DEFM en catégorie A sont au nombre de 5 570 personnes. L'évolution sur un an reste néanmoins de +3,3%. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013, le taux de chômage départemental s'élève à 7,7%.

Le nombre de chômeurs, toutes catégories confondues, s'élève à 8 889 personnes, il était de 8 449 en 2006. Cette évolution tient compte des sorties des fichiers de Pôle Emploi en fin d'indemnisation, pour non-réinscription, reprise de formation ou radiation.

**Si le chômage dans le Val d'Orge impacte de façon égale les femmes et les hommes, il touche bien davantage les moins de 25 ans (15,7%) et les plus de 50 ans (18,6%).** Ces derniers représentent à eux seuls 26,5% des demandeurs d'emploi de longue durée.

Le chômage des jeunes semble connaître une amélioration depuis 2013, en un an, entre février 2013 et 2014, la part des moins de 26 ans dans la population au chômage étant passée de 20,2 à 19,1% soit une baisse de plus de 1 point. Pendant cette même période, les chômeurs de plus de 50 ans ont progressé dans la même proportion.

**51% des demandeurs d'emploi ont un niveau inférieur au BAC** (Fin de scolarité obligatoire ou BEP/CAP). Les diplômés BAC+2 et au-delà ne représentent que 26% des demandeurs d'emploi.

**72% des demandeurs d'emploi sont des employés** (70,1% au niveau départemental) **dont 19% non qualifiés.**

**Au 31/12/2012, le revenu socle du RSA couvre 4 866 personnes sur l'Agglomération majoritairement concentré sur les communes de Brétigny, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur Orge (68%).** Le nombre d'allocataires est de 2 336 personnes.

## Des disparités socioéconomiques qui demeurent

Les revenus de la population sont dans la moyenne régionale mais avec de fortes disparités entre les communes.

**Le potentiel financier moyen par habitant du Val d'Orge (1 127€) est un peu inférieur à celui de l'Essonne (1 227€) et bien en-deçà de la moyenne régionale (1 478€).**

Concernant les revenus des ménages, le territoire se situe globalement dans la moyenne régionale. Toutefois, trois communes, Fleury-Mérogis, Brétigny et Sainte-Geneviève sont un peu en-deçà de cette moyenne.

**Entre 2000 et 2009, les écarts entre communes se sont creusés, la situation s'est globalement détériorée dans les communes les moins riches et améliorée dans les communes les plus riches, c'est-à-dire Longpont, Leuville et Villemoisson-sur-Orge.**

## **B) Une forte tradition de planification concertée**

Les 10 communes qui composent l'agglomération du Val d'Orge ont fait le choix de bâtir un projet commun, avec et au service de tous : habitants, actifs, entreprises, tissu associatif.

**La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a élaboré en 2001 un projet d'agglomération et en 2003 un contrat de territoire qui définissent les cadres de développement de l'agglomération à l'horizon 2014.**

Divers documents de planification ou de programmation sont venus ensuite décliner les principes du projet de territoire : Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Agenda 21...

Les opérations de développement social et urbain de l'Agglomération du Val d'Orge s'inscrivent donc dans une forte tradition de planification concertée, qu'elles déclinent dans leurs dimensions de solidarité et de prévention des exclusions, sans s'y substituer.

**Le contrat de ville s'appuie donc sur l'ensemble de ces outils de planification et d'aménagement et sur le concours des compétences de l'agglomération.**

## Orientations des principaux documents de planification structurants du Val d'Orge

<b>LE CONTRAT DE TERRITOIRE</b>	<p>Elaboré dès 2003, ce projet de territoire s'articule autour de 4 orientations majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la promotion du développement de l'agglomération dans l'axe sud francilien</li> <li>• le développement des modes de transports complémentaires et alternatifs à l'automobile</li> <li>• la réponse aux besoins des habitants principalement pour les équipements collectifs et le développement des services publics</li> <li>• la qualité de l'aménagement de l'espace communautaire (Environnement, cohésion sociale, mixité urbaine et cadre de vie.</li> </ul>
<b>LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)</b>	<p>Instrument de planification d'aménagement et de développement durable qui s'articule autour de 5 objectifs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer une offre en logements diversifiée et accessible à tous,</li> <li>• créer des emplois en direction des Valdorgiens en s'appuyant sur les atouts du territoire,</li> <li>• Améliorer l'accès aux équipements publics,</li> <li>• protéger l'environnement et les paysages.</li> </ul>
<b>LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)</b>	<p>6 grands axes d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place un Observatoire de l'habitat</li> <li>• mettre en œuvre la loi SRU pour le logement social</li> <li>• favoriser le développement des catégories de logements insuffisantes</li> <li>• participer aux opérations d'aménagements et de requalification de l'habitat</li> <li>• faciliter le travail partenarial entre les acteurs du logement</li> <li>• étudier une politique foncière d'agglomération.</li> </ul>
<b>AGENDA 21</b>	<p>La rédaction de l'Agenda 21 a fait l'objet d'un travail de concertation important avec entre autres, les services de l'Agglomération, des communes et le Conseil de Développement.</p> <p>Deux thèmes d'actions, « <i>Développer la solidarité territoriale</i> » et « <i>Développer la solidarité avec les plus fragiles</i> », ont permis d'exprimer des objectifs et de proposer des actions. Parmi les objectifs, on trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ améliorer la qualité, la lisibilité et l'accessibilité aux services publics et aux divers services à la personne,</li> <li>▪ créer une identité communautaire,</li> <li>▪ mutualiser les connaissances (mise en réseau, synergie),</li> <li>▪ soutenir la création de liens sociaux, de solidarités et d'échanges interculturels, intergénérationnels,</li> <li>▪ généraliser l'intégration des besoins et des problématiques des personnes en situation de fragilité dans l'ensemble</li> <li>▪ des projets de l'agglomération,</li> <li>▪ améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie dans les quartiers sensibles.</li> </ul> <p><b>L'Agenda 21 du Val d'Orge a été labellisé par l'Etat en 2007, 2010 et de nouveau fin 2013, ce qui témoigne de la qualité de l'engagement et des projets menés.</b></p>



## C) Une Agglomération porteuse d'actions et de projets tournés vers l'avenir, au service des habitants, des acteurs locaux et du territoire

Le Val d'Orge est un territoire attractif, une communauté qui fait preuve d'inventivité, d'efficacité et de solidarité, en mobilisant ses talents et ses compétences pour servir au mieux le territoire et ses habitants.

Que ce soit en matière de services de proximité, d'équipements culturels et sportifs, de construction de logements, de développement économique, de déploiement du Très Haut Débit ou encore d'Aménagement, l'Agglomération du Val d'Orge ne cesse de développer la qualité de ses services publics pour répondre aux besoins des usagers et anticiper l'avenir. Depuis sa création, des projets novateurs sont venus concrétiser ces évolutions tout en préservant le cadre de vie et les équilibres environnementaux.

### *Des zooms essentiels constitutifs de l'identité du territoire :*

#### **Des projets d'exceptions et d'envergure métropolitaine**

**Projet Val Vert Croix Blanche** : 70ha de pôle de développement économique dédié à l'écoconstruction et au développement durable.

**Reconversion de l'ex Base Aérienne 217** : 300 ha dédié à la recherche, l'innovation et au développement économique  
*Signature d'un CRSD avec l'Etat*

#### **Des équipements performants et diversifiés**

- 1 espace nautique (Sainte-Geneviève)
- 3 piscines (Brétigny, Morsang, Saint-Michel)
- 1 Halle de Skate (Villiers)
- 2 théâtres (Brétigny, Morsang)
- 1 Centre d'Art Contemporain (Brétigny)
- 1 espace culturel (Saint-Michel)
- 1 réseau de 12 médiathèques et 3 en projets
- 1 Maison de la Justice et du Droit

#### **Une priorité : le développement économique au service de l'Emploi**

**1 Pacte pour l'Emploi, la Formation et le développement économique** depuis 2011 pour une stratégie d'acteurs commune et cohérente

##### **1 forum pour l'Emploi**

(6 500 visiteurs, 130 entreprises, 500 embauches/an)

##### **1 forum jobs d'été et de l'alternance**

(120 étudiants, 50 candidats retenus/an)

##### **1 forum de l'ESS**

(60 professionnels, 300 visiteurs grand public, 500 scolaires élémentaires et 150 étudiants sensibilisés)

Des cellules de recrutement, des antennes d'aides à la création d'entreprise, une plate-forme RH,

**Des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat** (200 jeunes des lycées et CFA sensibilisés à la création d'entreprise dans les quartiers) *Etc...*

#### **Une démarche constante au service du développement durable**

1<sup>er</sup> Agenda 21 contractualisé en Essonne

Salon du véhicule propre : 1<sup>er</sup> salon en Ile-de-France inauguré en 2013

1 desserte de tous les quartiers pour une équité d'accès à la mobilité

1 structure mobile, le *City'Bus* au cœur des quartiers Politique de la Ville pour informer, sensibiliser et orienter.

## 1.2 – PRESENTATION DES NOUVEAUX QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE

### *Historique de la Politique de la Ville du Val d'Orge*

L'historique de la Politique de la Ville sur le territoire du Val d'Orge marque des différences importantes suivant les communes concernées et l'antériorité de leur inscription dans la Géographie prioritaire, ainsi que les dispositifs de Renouveau Urbain dont elles ont ou non bénéficié.

A cet effet, certaines communes se sont dotées de compétences internes depuis plusieurs années et se sont appropriées les processus inhérents à la Politique de la Ville, tandis que d'autres les découvrent avec ce nouveau contrat de ville.

*Le quartier des Aunettes de Sainte-Geneviève-des-Bois* est inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville depuis 1993, classé en ZUS puis classé en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) en 1999 et a bénéficié, à ce titre d'une Opération de Renouveau Urbain (convention ANRU) en décembre 2002.

*Le quartier du Bois des Roches à Saint-Michel-sur-Orge et le quartier des Aunettes à Fleury-Mérogis* ont été classés en Z.U.S. (la ville de Fleury a obtenu que le quartier « des Résidences », qui présente les mêmes caractéristiques que le quartier des Aunettes, soit inscrit dans la géographie prioritaire) dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de 2007.

*La commune de Morsang-sur-Orge*, qui a signé son premier contrat en 2000, n'a pas de quartier figurant dans cette classification. La structure urbaine de cette ville ne présente pas de quartier de type « grand ensemble » mais regroupe environ 1 500 logements sociaux dans plusieurs résidences disséminées dans la ville.

*Enfin*, le quartier Nord Rosières-la Fontaine de *Brétigny-sur-Orge* présente des indices de précarité élevés, tout comme le quartier réglementaire des Ardrets.

## LA NOUVELLE GEOGRAPHIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi du 21 février 2014, s'est fondée sur **l'identification des quartiers « prioritaires réglementaires »** (décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014), **territoires urbains couvrant une part importante de population à bas revenus.**

Ainsi, l'instauration d'un périmètre unique désormais identifié à partir d'**un critère unique redessine de fait la carte des quartiers prioritaires** : la concentration urbaine de pauvreté, exprimée par le taux de bas revenus, soit **des ressources inférieures à 60% du revenu fiscal médian de référence.**

### Éléments de compréhension de la réforme de la géographie prioritaire

- **Le quartier prioritaire réglementaire (QPR)** : issu d'un zonage réglementaire. Ils sont identifiés au sein des unités urbaines sur la base de deux critères : un nombre minimal de 1 000 habitants et le critère du revenu médian. Il s'appuie sur un carroyage (200 m de côté) effectué par l'INSEE.
- **Le quartier vécu** : correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent. Les crédits de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu.
- **Le quartier en veille** : territoires non retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, mais sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière. Ils ne bénéficient ni des avantages, ni des instruments spécifiques de la politique de la ville. Seul des engagements des politiques de droit commun pourront être pris en faveur de ces quartiers.

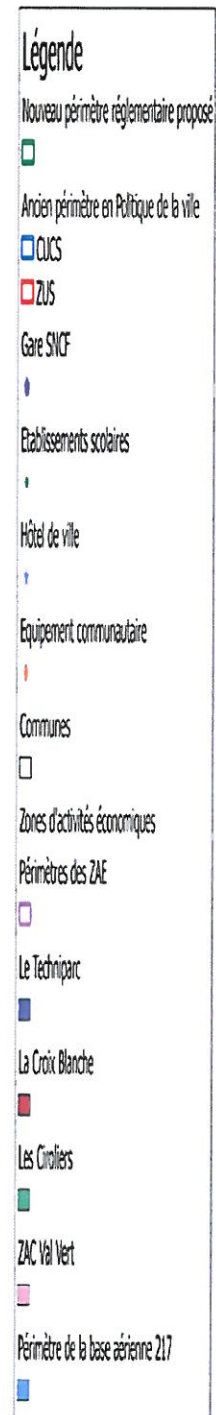
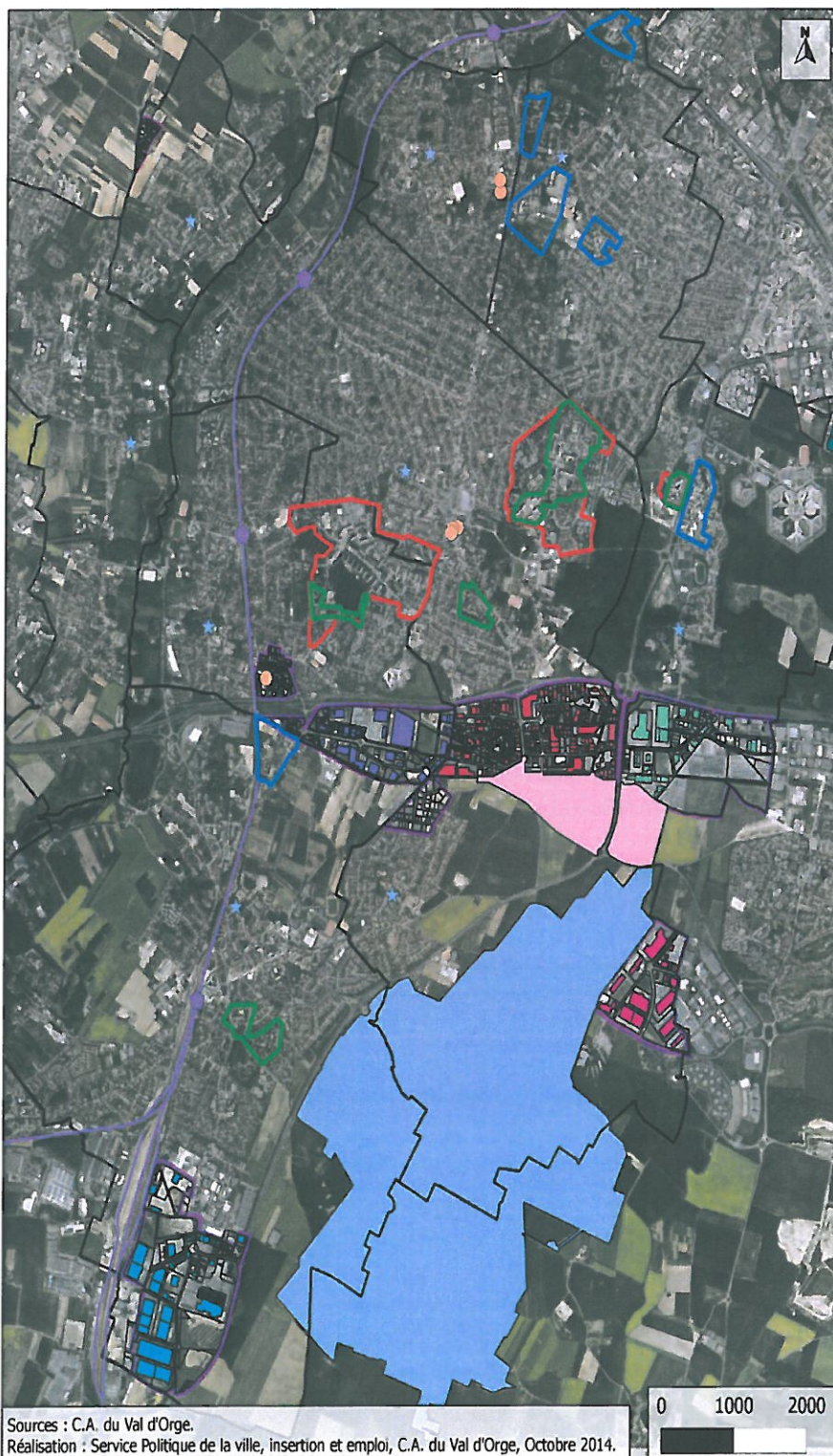
Sur le Val d'Orge, lors du précédent contrat de ville (CUCS), l'agglomération exerçait son action sur cinq communes : Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis.

La nouvelle géographie prioritaire retient désormais quatre des cinq communes initialement concernées et réduit le périmètre des quartiers prioritaires réglementaires (QPR), particulièrement sur la commune de Saint-Michel-sur-Orge.

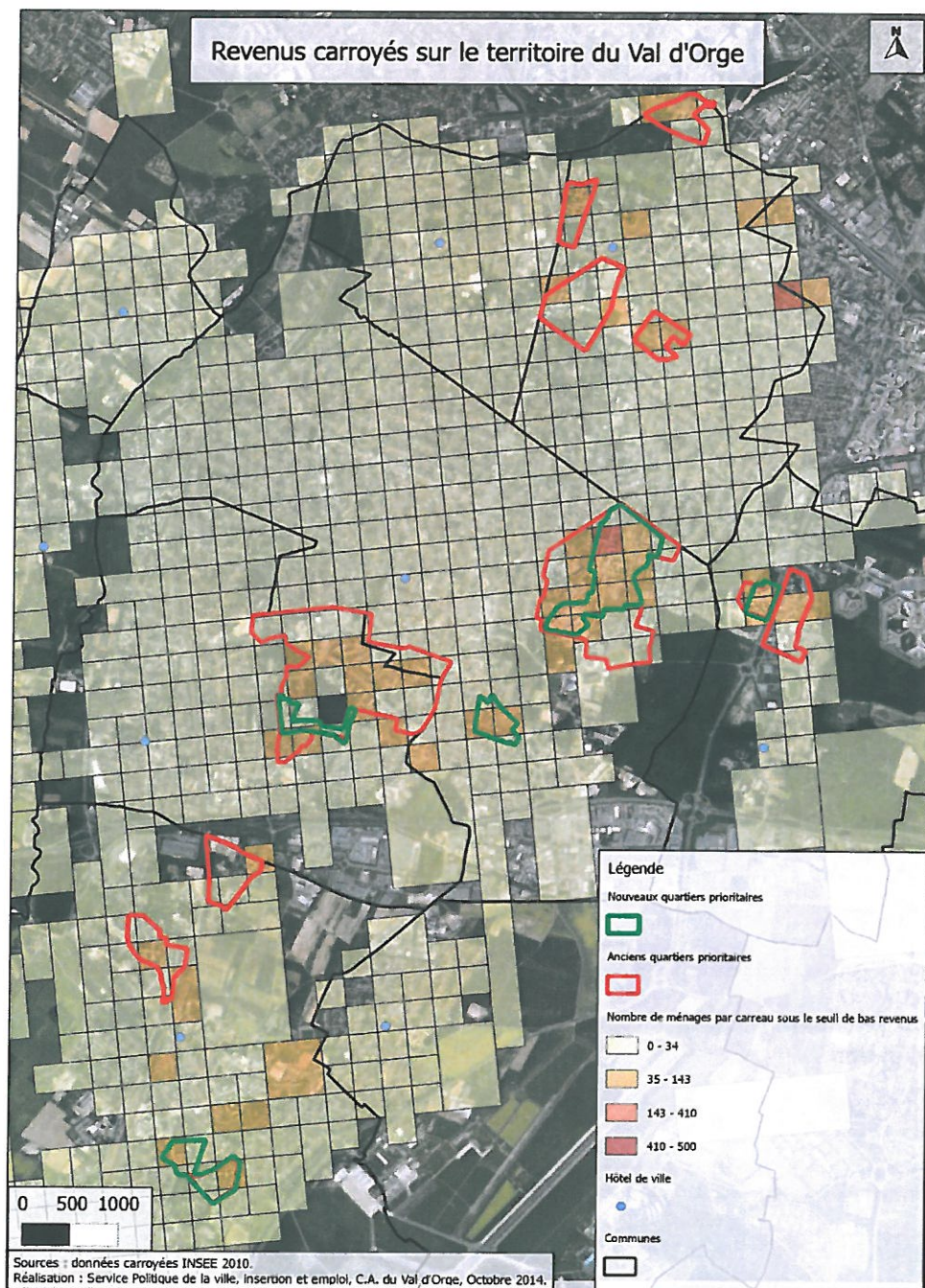
Ainsi, les nouveaux quartiers réglementaires concernent 10 540 habitants à l'échelle de l'Agglomération.

	Quartiers réglementaires	% / population totale communale	Quartiers en veille
Sainte-Geneviève-des-Bois	Les Aunettes (Saint-Hubert, Pergaud) et la Grange aux Cerfs	19,5%	Les Aunettes dans son ensemble
Brétigny-sur-Orge	Les Ardrets La cité Edouard Branly	5,8%	Quartier Nord la Fontaine/Rosière Clause Bois Badeau
Saint-Michel-sur-Orge	La Résidence Boieldieu-Bizet du quartier du Bois des roches	5%	Ancienne ZUS du Bois des Roches dans sa globalité
Morsang-sur-Orge	-	-	Ancien périmètre CUCS
Fleury-Mérogis	Les Aunettes	12%	Les Résidences

## Cartographie des nouveaux et anciens périmètres



# Revenus carroyés



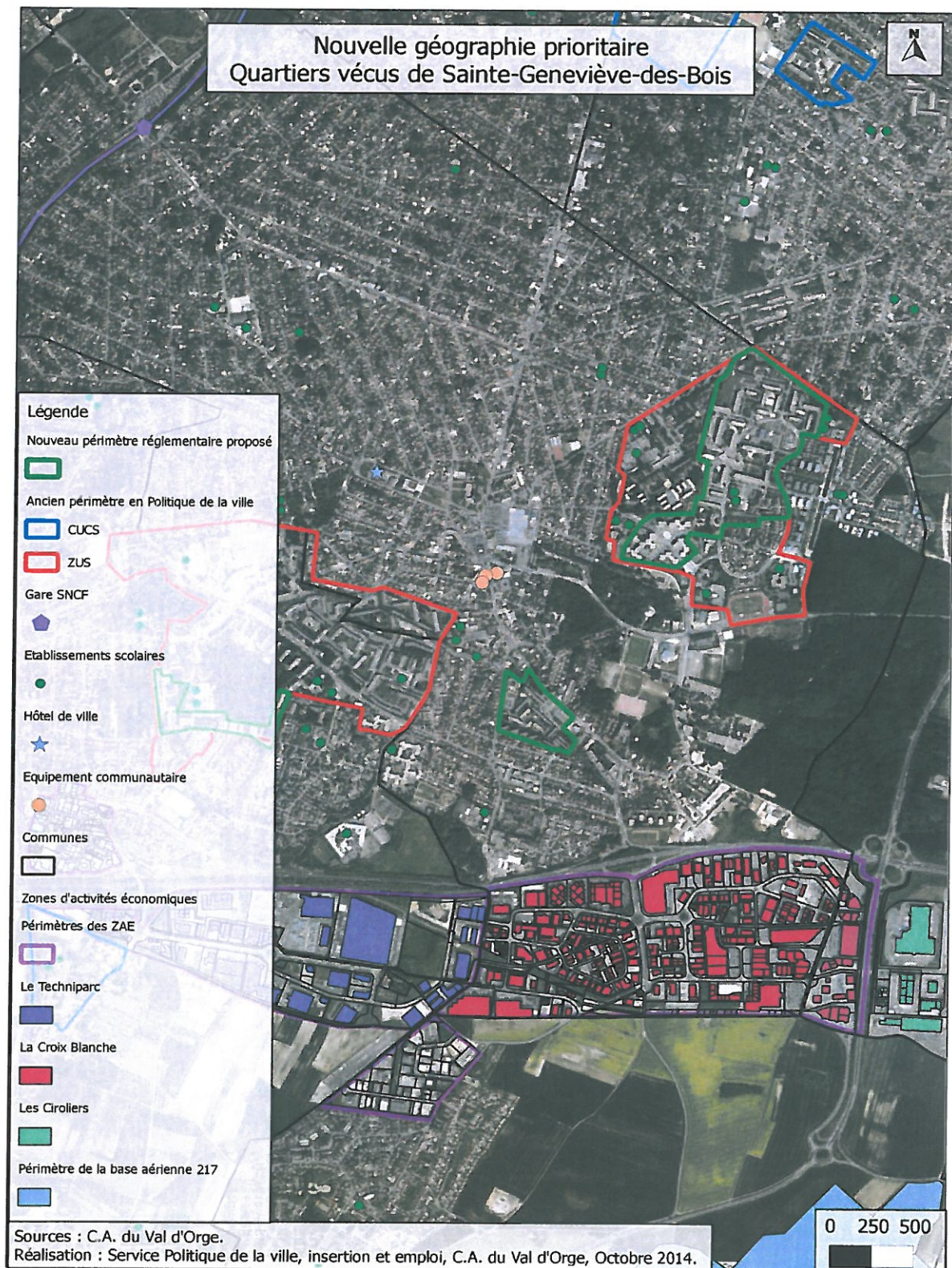
## Portrait de Sainte-Geneviève-des-Bois

### DONNEES QUANTITATIVES GENERALES \*

<b>Démographie (Insee 2012)</b>	<b>35 395 habitants</b>
<b>Population par tranches d'âges</b>	0-14 ans : 18,8 %
	15-29 ans : 19,4 %
	30-44 ans : 20,4 %
	45-69 ans : 20,6 %
	60-74 ans : 12,6 %
	75 ans et plus : 8,2 %
<b>Composition des ménages</b>	66,7 % de familles 30,6 % de personnes seules
<b>Composition des familles</b>	47,2 % de couples avec enfants 37,1 % de couples sans enfants 15,7 % de familles monoparentales
<b>Catégorie socioprofessionnelle des ménages</b>	30,6 % de retraités <b>17,5 % de professions intermédiaires</b> <b>15,6 % d'ouvriers</b> <b>14,6 % d'employés</b> 14,7 % de cadres 4,1% d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise 2,9 % autres
<b>Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation</b>	21 723 €
<b>Parc social</b>	
Nombre de logements sociaux (1/01/2013)	3 724
<b>% de logements sociaux</b> (sens loi SRU)	<b>27,30 %</b>
% de logements sociaux dans l'ancienne ZUS	68 %
Nombre de bailleurs	13
Nombre de nouveaux logements 2009/2013	470 (dont 13% en construction neuve, 87% en acquisition amélioration)
<b>Taux de chômage</b>	<b>10,9 %</b>

*\*Insee RP2011 – En raison de données indisponibles tant récentes que sur les nouveaux quartiers en Politique de la Ville, les statistiques concernent l'ensemble de la commune.*

## NOUVELLE GEOGRAPHIE DES QUARTIERS DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS



## **PRESENTATION**

**Le quartier des Aunettes est inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville depuis 1992.** La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois présente l'un des plus faibles potentiel fiscal par habitant des communes essonniennes bénéficiant des procédures et dispositifs de la Politique de la Ville.

**Les Aunettes compte l'une des plus fortes densités de logements sociaux du département :** près d'un tiers des habitants résident dans ses quartiers anciens d'habitat populaire sur seulement un seizième du territoire communal.

Dans le cadre de la Réforme de la Politique de la ville, la nouvelle cartographie des « quartiers réglementaires » (anciennement « quartiers prioritaires ») maintient le périmètre initial du quartier des Aunettes à l'exclusion de la résidence des Fées. Par ailleurs, le quartier de la Grange aux Cerfs (les Siroliers) est nouvellement incluse.

**Le quartier des Aunettes a bénéficié d'une Opération de Renouvellement Urbain contractualisé avec l'ANRU en décembre 2002.**

**Trois enjeux majeurs fondaient les actions envisagées au sein de cette convention ORU :**

- **Remédier aux faiblesses du maillage viaire et à l'enclavement des Aunettes**, en facilitant les accès au quartier et la fluidité interne entre sous-quartiers des Aunettes (St-Hubert, Pergaud, les fées).
- **Dé-densifier et diversifier l'offre de logement**, en démolissant des logements anciens (101) du secteur le plus dense (Pergaud), en réhabilitant l'ensemble du parc social, en proposant une offre nouvelle de logements neufs, dans une logique interstitielle entre le tissu pavillonnaire et le grand ensemble.
- **Satisfaire les besoins d'accueil et de services à la population :** par la réalisation d'un programme d'équipements publics répondant aux demandes récurrentes des habitants.

### **Les réalisations (investissement) 2004 – 2014**

#### **Réseaux urbains (viaires) :**

- Aménagement de la rue Jean Cocteau.
- Jonction de la rue Paul Eluard et de la rue Joliot-Curie.
- Jonction de la rue Montesquieu et de la rue Paul Eluard
- Démolition de l'équipement commercial « îlot St Hubert » (Place Dimitrov)
- Réaménagement de la rue Roger Vaillant
- Création d'une rue nouvelle de la rue Anne Frank vers le Parc Pierre
- Jonction entre la rue Anne Frank et l'avenue de la Liberté (vers la rue Mendès France)

#### **Habitat :**

- Démolition des bâtiments sis 6 et 8 rue Anne Frank (46 logements)
- Démolition du bâtiment sis 25 rue F.H. Manhès (55 logements)
- Résidentialisation de la Résidence Pergaud en quatre unités d'habitations :
  - Aménagement de l'îlot résidentiel Pergaud Nord.
  - Aménagements de l'îlot résidentiel rue des Bergers.
  - Aménagement de deux îlots résidentiels, Pergaud Est et Ouest.
- Offre nouvelle d'un programme de 36 logements locatifs.
- Réhabilitation et résidentialisation des logements Essonne Habitat (Plaine Copernic)
- Réhabilitation du parc de logements Effort Rémois (St Hubert).



- Programmation de la réhabilitation des logements 3F (Les Fées) en cours.

#### Equipements :

- Implantation d'une « Maison de l'Enfance » intégrant une crèche collective.
- Requalification du gymnase Copernic.
- Création d'un nouveau Dojo.
- Réhabilitation de l'école Diderot.
- Réhabilitation du groupe scolaire PERGAUD.
- Implantation d'une agence de La Poste.

### PRINCIPAUX INDICATEURS

Un quartier très jeune.

- **40 % des habitants des Aunettes ont moins de 25 ans** : les besoins de services quotidiens pour l'Enfance, la vie scolaire et la Jeunesse sont importants, tant en matière de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire que pour l'offre d'activités sportives et culturelles.
- Niveau de réussite au brevet des collèges : - 9 % / moyenne départementale, - 7% / moyenne de la commune.

Un quartier de grande précarité : faiblesse des revenus et chômage.

- Le premier quartile des revenus de la ZUS : 602 euros par mois, soit **près de 2700 habitants vivant avec un revenu de 200 euros inférieur au seuil de pauvreté** (803 euros/mois)
- Evolution de la courbe du chômage de la ZUS (2009-2012) : + 30 %.
- Les demandeurs d'emploi de la ZUS = 45 % des demandeurs d'emploi de la commune (906/2023).
- **50 % des bénéficiaires du RSA de la ville sont dans la ZUS** (pour 25 % de la population)
- Niveau de formation des demandeurs d'emploi : **62 % des demandeurs d'emploi relèvent d'un niveau infra IV** (inférieur au bac).

Un quartier en manque de services quotidiens.

**L'offre de soins est quatre fois inférieure à la moyenne de la ville** (5 généralistes dans la ZUS pour 8500 habitants).

### QUARTIER VECU DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

#### Aunettes

#### Structures municipales :

- Maison des services publics (Service emploi, réussite éducative, GUSP, etc),
- Maison de l'enfance,
- Le Centre communal d'action sociale (CCAS).

#### Zones commerciales :

- Centre commercial Résidence des Fées,
- Centre commercial Le Canal,
- Centre commercial Carrefour.

#### Équipement structurants :

- Gare SNCF et gare routière (transport TICE (ligne 401), Transport Transdev Ceat (ligne 1, 2, 3, 4).

#### Etablissements scolaires :

- Groupe scolaire Tony Lainé,

**La Grange aux  
Cerfs**

- Groupe scolaire Youri Gagarine,
- Groupe scolaire Louis Pergaud,
- Collège Paul Eluard,
- Collège Jean Macé,
- Lycée Albert Einstein,
- Lycée Paul Langevin.

**Equipements sportifs et culturels :**

- Gymnase Maxime Negro,
- Espace René Poulidor,
- Piste d'athlétisme,
- Centre nautique (équipement communautaire)
- Terrain de foot et de rugby,
- Parc Pierre,
- Studio Melting Sons,
- Bibliothèque François Mauriac,
- Conservatoire Rudolf Noureev.

**Structures de proximité :**

- Association de locataires (CSF, CLCV),
- La poste (annexe),
- Compagnies.

**Structures municipales :**

- Hôtel de Ville,
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Club junior du Plateau
- Service Jeunesse
- Sainte Jeune Académie
- CMPP de la rue de Montlhéry

**Zones commerciales :**

- Centre commercial Carrefour
- Lidl

**Equipements structurants :**

- Gare SNCF de Saint-Michel-sur-Orge et gare routière (transports Meyer-ligne 2A, Transdev Ceat – lignes 107 et 108)

**Etablissements scolaires :**

- Groupe scolaire Joliot Curie
- Groupe scolaire Hyppolyte Cocheris
- Groupe scolaire Jean Jaurès
- Collège Paul Eluard
- Lycée Albert Einstein
- Lycée Paul Langevin

**Equipements sportifs et culturels**

- Gymnase Cocheris
- Salle du Tremplin
- Bibliothèque François Mauriac
- Conservatoire Rudolf Noureev

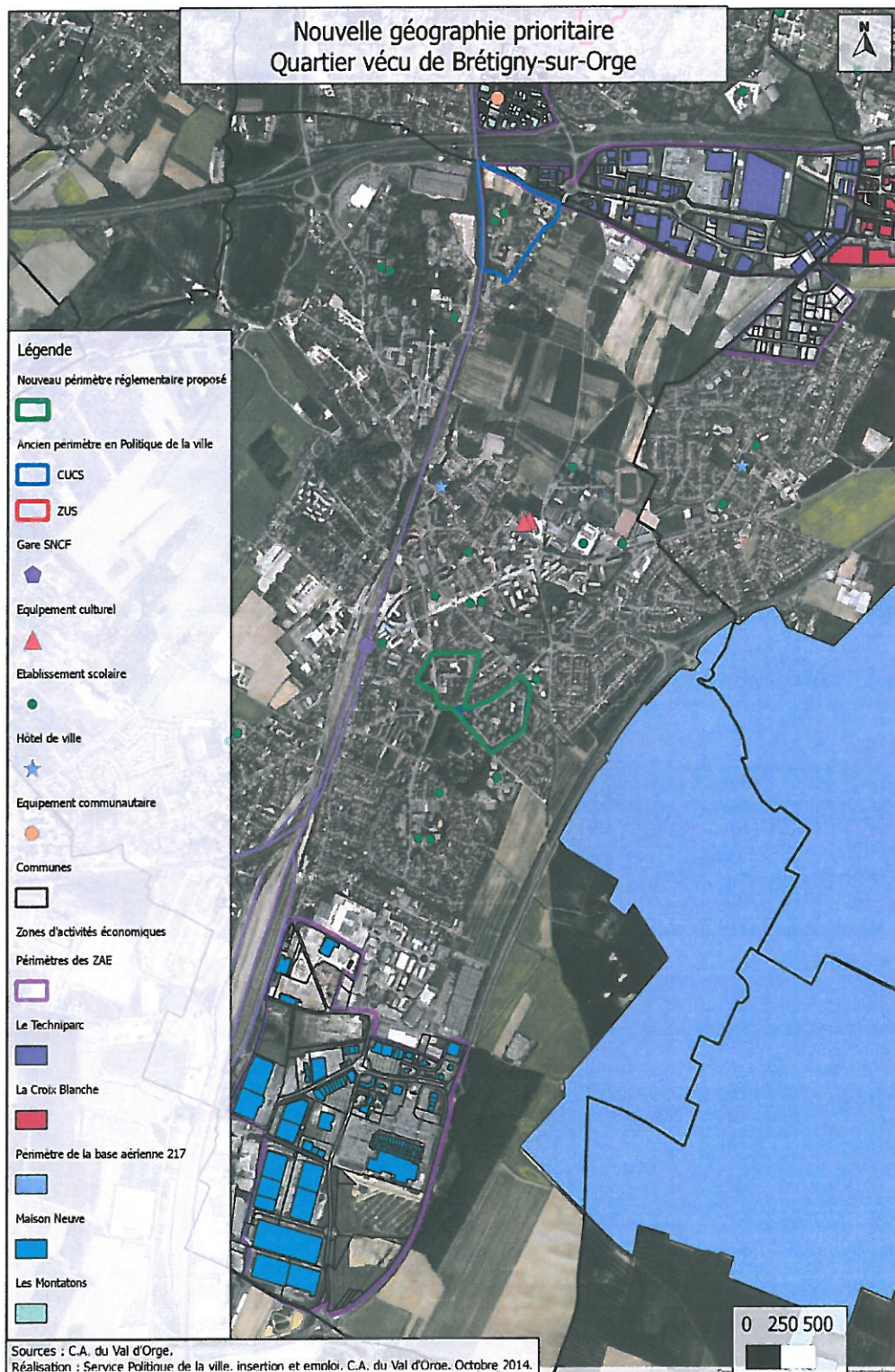
## Portrait de Brétigny-sur-Orge

### DONNEES QUANTITATIVES GENERALES \*

<b>Démographie (Insee 2012)</b>	<b>25 703 habitants</b>
<b>Population par tranches d'âges</b>	0-14 ans : 21,7 %
	15-29 ans : 22 %
	30-44 ans : 22,5 %
	45-69 ans : 17,9 %
	60-74 ans : 10 %
	75 ans et plus : 5,9 %
<b>Composition des ménages</b>	68,1 % de familles 29,3 % de personnes seules
<b>Composition des familles</b>	51,7 % de couples avec enfants 33,4 % de couples sans enfants 14,9 % de familles monoparentales
<b>Catégorie socioprofessionnelle des ménages</b>	24,8 % de retraités <b>20 % de professions intermédiaires</b> <b>16,2 % d'ouvriers</b> <b>15,3 % d'employés</b> <b>16,6 % de cadres</b> 3,1% d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise 4 % autres
<b>Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation</b>	21 997 €
<b>Parc social</b>	3 302
Nombre de logements sociaux	<b>33,37 % (14,93% aux Ardrets-Branly et 27,44% quartier Nord)</b>
% de logements sociaux (sens loi SRU)	
% de logements sociaux dans l'ancienne ZUS	19 %
Nombre de bailleurs	11
Nombre de nouveaux logements 2009/2013	319 (dont 99% en construction neuve, 1% en acquisition amélioration)
<b>Taux de chômage</b>	<b>10,8 %</b>

*\*Insee RP2011 – En raison de données indisponibles tant récentes que sur les nouveaux quartiers en Politique de la Ville, les statistiques concernent l'ensemble de la commune.*

## NOUVELLE GEOGRAPHIE DES QUARTIERS DE BRETIGNY-SUR-ORGE



## **PRESENTATION DES QUARTIERS**

Le quartier les Ardrets Branly répond à la nouvelle géographie prioritaire et demeure en quartiers dits prioritaires de la Politique de la Ville. Les quartiers LA Fontaine et Rosières ne répondent plus aux nouveaux critères. Ils se trouvent reclassés en territoire de veille.

Le quartier les Ardrets Branly est à proximité du pôle multimodal de la gare SNCF et du centre-ville (5min à pied). A proximité se situe le collège Pablo Neruda, avec lequel la commune souhaite entamer un travail pour proposer des permanences de psychologues aux collégiens mais aussi aux élèves de l'école maternelle Jacqueline Auriol en cours de transformation en groupe scolaire maternelle et primaire.

Les autres opérateurs sociaux qui ont un rôle de cohésion sociale fort comme le centre socioculturel Mandela, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) interviennent de manière active au sein du quartier.

Le centre commercial Jean Mermoz se situe lui aussi au sein du quartier avec des commerces de proximité en pieds d'immeuble (pharmacie, boulangerie, maison de presse-tabac, coiffeur).

### **Le départ de l'Armée et ses répercussions sur les quartiers prioritaires : vers un projet de requalification et d'intégration**

Entre les Ardrets et Branly se trouvent des habitations construites par les services de l'Armée à proximité de l'ex Base Aérienne 217 (la Roseraie).

La commune de Brétigny est propriétaire depuis début 2015 d'une partie de cette emprise foncière en face du quartier prioritaire les Ardrets Branly (bailleur I3F). Cette emprise foncière est ainsi enclavée entre ces deux quartiers.

Le projet porté par ville est un projet transversal de revitalisation et de cohérence territoriale globale, de redynamisation sociale et économique ainsi que d'équilibre et de mixité sociale dédiés à désenclaver et à intégrer les Ardrets-Branly dans un périmètre plus large comprenant la Roseraie et les futurs aménagements dont les objectifs généraux sont les suivants :

- favoriser l'insertion socio-économique des habitants,
- soutenir le développement économique,
- rapprocher les services publics des habitants,
- favoriser le lien social et la participation citoyenne,
- faciliter la mobilité,
- et améliorer le cadre de vie.

**La mise en œuvre de ce projet doit prendre en compte un partenariat fort avec le bailleur mais aussi un travail en étroite collaboration avec les habitants, via le Conseil de Quartier ainsi que le Conseil Citoyen.**

### **L'offre de soin**

L'ancien centre de soin, dispensaire destiné aux militaires était majoritairement utilisé par la population locale (dont les Ardrets et Branly).

Afin de conserver le même niveau d'offre de soin, la commune s'est engagée auprès des personnels de santé à **créer une maison médicale pluridisciplinaire (livraison prévue pour fin 2016)**. Un travail en étroite collaboration est engagé entre la ville, les médecins et le bailleur qui aménage les locaux situés en rez-de-chaussée d'immeuble.

## PRINCIPAUX INDICATEURS

- 19% des allocataires CAF sont des familles monoparentales
- 18% des familles allocataires CAF ont 3 enfants et plus
- 13% des allocataires sont de nationalités étrangères hors CEE, 84% de nationalité française
- 26% des allocataires sont en situation d'inactivité
- 14% des enfants de 16 ans et plus des allocataires sont inactifs
- 15% d'allocataires du RSA, dont 30% sont sous le seuil de bas revenus

### En matière d'accès aux prestations sociales :

le taux le plus élevé de couverture de CMU-C des 25-59 ans, qui est de 7%, soit 49 personnes, correspond à Rosière alors qu'il est de 4.5% (359 personnes) pour l'ensemble de la commune. Cette tendance est identique pour le taux de couverture des moins de 18 ans par la CMU-C 2012 qui est de 12,2%, la moyenne de la ville étant de 9%.

### Données OPS 2014 (tous les locataires n'ont pas répondu à l'enquête OPS) :

- Pour rappel 194 logements à Branly, 301 logements aux Ardrets, 143 à Rosière.
- 5% des familles monoparentales avec 3 enfants et plus aux Ardrets et Branly
- 41% à Rosière, 47% des familles à Branly et 50% aux Ardrets sont allocataires d'une aide APL/AL
- 30% de mineurs de moins de 18 ans aux Ardrets et à Branly, 28% à Rosière, 35% à La Fontaine.

### Pourcentage des ménages locataires éligibles au plafond d'attribution PLUS (Indicateur inférieur à 60%)

74% Rosière 73% Branly 77% Les Ardrets

### Pourcentage des ménages ayant 3 enfants et plus

18% Rosière 18% Branly 50 19% Les Ardrets

## QUARTIER VECU DE BRETIGNY-SUR-ORGE

Zones commerciales	Commerces Mermoz Centre commercial la Moinerie Groupe scolaire Jacqueline Auriol
Etablissements scolaires	Ecole Jean Moulin Ecole Joliot-Curie Ecole Jean Jaurès Collège Pablo Néruda
Structures municipales	Centre socioculturel Mandela La Fontaine, CCAS et service Seniors Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Equipement de petite enfance	Multi accueil Graine de Malice
Equipements sportifs, culturels et éducatifs	Gymnase Camille Hébert Stade Maurice Boyau Bâtiment Croizat Centre de loisirs Mik Ados
Equipement structurant	Gare routière et ferroviaire
Structures de proximité	CEPFI, permanence CPAM

## Portrait de Saint-Michel-sur-Orge

### DONNEES QUANTITATIVES GENERALES \*

<b>Démographie (Insee 2012)</b>	<b>20 425 habitants</b>
<b>Population par tranches d'âges</b>	0-14 ans : 20,8 %
	15-29 ans : 20,1 %
	30-44 ans : 21,6 %
	45-69 ans : 20 %
	60-74 ans : 11,2 %
	75 ans et plus : 6,3 %
<b>Composition des ménages</b>	67,4 % de familles 30,2 % de personnes seules
<b>Composition des familles</b>	48,5 % de couples avec enfants 34,4 % de couples sans enfants 17,1 % de familles monoparentales
<b>Catégorie socioprofessionnelle des ménages</b>	27,6 % de retraités <b>20,7 % de professions intermédiaires</b> <b>15 % d'ouvriers</b> <b>15,7 % d'employés</b> 14,6 % de cadres 3,2% d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise 3,2 % autres
<b>Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation</b>	21 841 €
<b>Parc social</b>	
Nombre de logements sociaux	1 763
<b>% de logements sociaux (sens loi SRU)</b>	<b>21,06 %</b>
% de logements sociaux dans l'ancienne ZUS	62 %
Nombre de bailleurs	8
Nombre de nouveaux logements 2009/2013	84 (dont 38% en construction neuve, 62% en acquisition amélioration)
<b>Taux de chômage</b>	<b>10,8 %</b>

*\*Insee RP2011 – En raison de données indisponibles tant récentes que sur les nouveaux quartiers en Politique de la Ville, les statistiques concernent l'ensemble de la commune.*

## PRESENTATION DES QUARTIERS

### PRESENTATION GENERALE

La ville se situe à proximité d'axes de circulations comme l'autoroute A6, l'ex RN-20 et la N 104 mais dispose également d'autres atouts comme la présence d'un tissu commercial et artisanal intégré au tissu urbain, ou encore la proximité d'une importante zone d'emploi constituée par le regroupement continu des zones d'activités le long de la « Francilienne » (N 104).

Les différentes périodes de l'histoire ont modelé la composition urbaine de la commune à partir de logiques différentes qui ont généré quelques déséquilibres. Le développement urbain de la ville s'est accentué entre les années 1960 à 1970, avec la construction du grand ensemble du Bois des Roches, ce qui a entraîné la construction d'équipements. Aujourd'hui, ce quartier se caractérise par une certaine mixité résidentielle au regard de ses 3 500 logements répartis de manière harmonieuse entre parc social, logements locatifs libres et copropriétés.

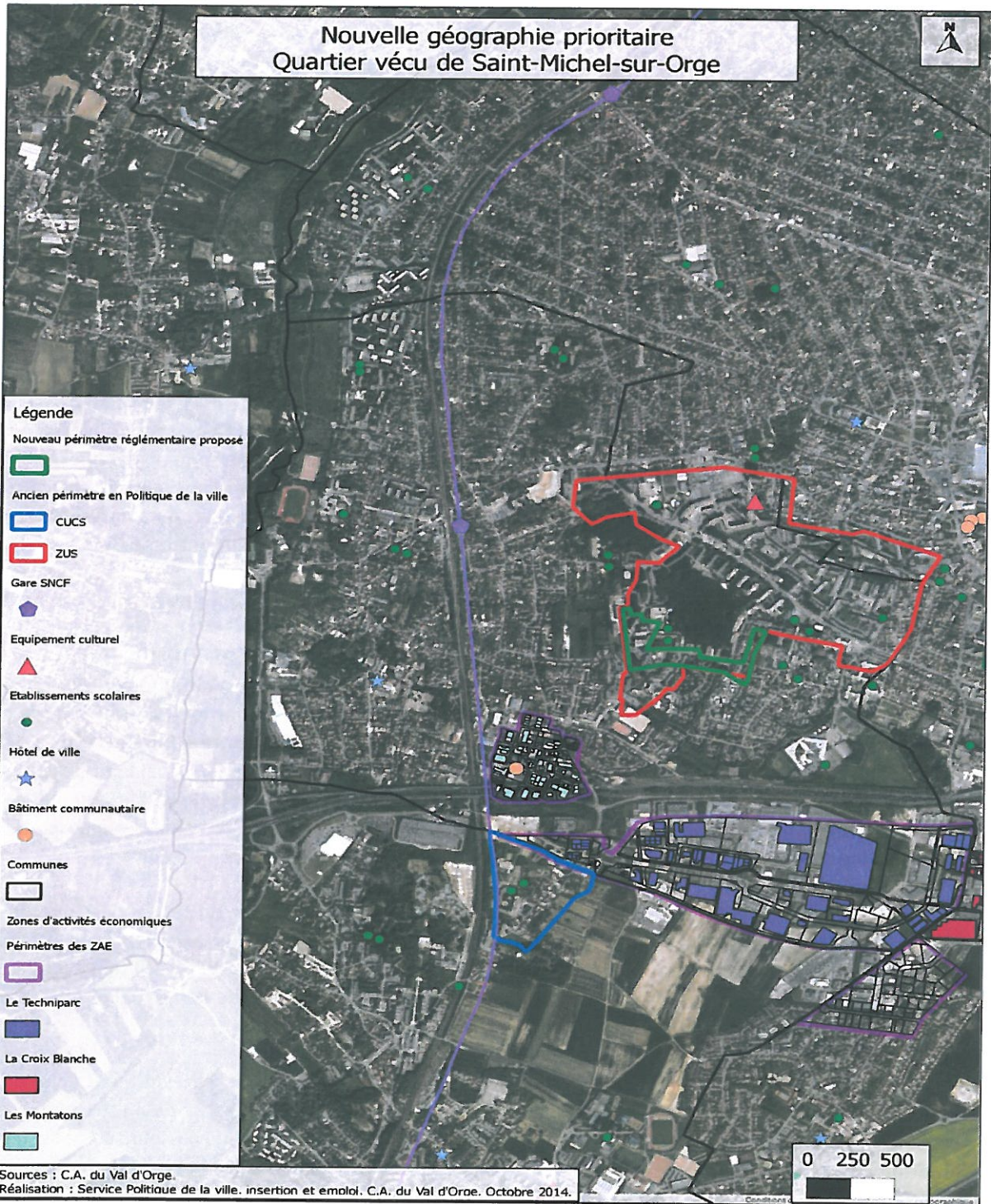
Cette caractéristique offre une spécificité importante à Saint-Michel-sur-Orge au sein de la communauté d'agglomération. En effet, **c'est la commune qui présente la part relative de logements locatifs privés la plus importante du Val d'Orge.** Cependant, **le parc privé Saint-Michellois se caractérise également par une forte surreprésentation des copropriétés construites dans les années 1960 et 1970,** notamment situées dans le quartier du Bois des Roches, avec un parc de copropriétés de près de 1 000 lots **dont les signes de fragilité traduisent un classement en stade de « Fort risque »** selon l'Observatoire Départemental des Copropriétés de l'Essonne. **Une partie de ce grand ensemble du Bois des Roches est classé « quartier prioritaire » en Politique de la ville, la partie restante est classée « quartier en veille ».**

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2011 par le Cabinet *Bureau de Sociologie Appliquée (BSA)* met en exergue certains indicateurs de précarité, en particulier sur le quartier prioritaire et le quartier en veille du Bois des Roches. Dans cette même ABS, le découpage par IRIS a pu permettre de mettre en relief les caractéristiques particulières de chacun de ces huit quartiers (IRIS) de la Ville. En effet, on peut d'ores et déjà noter les éléments suivants sur les différentes zones géographiques de la commune :

- Les quartiers Ancien-Glaises, Lormoy, Sablons-Picasso et Montatons se composent majoritairement de lotissements et de pavillons. Les deux premiers quartiers bénéficient de l'attractivité de la vallée de l'Orge (espaces verts aménagés bordant la rivière). Sablons-Picasso a la particularité de contenir la résidence de la Garenne qui est composée de logements collectifs dont la plupart sont des logements sociaux.
- Villagexpo-Fontaine de l'Orme est également un quartier résidentiel. Villagexpo, spécifique à lui-même, fut un village modèle inauguré en 1966 pour présenter différents types de pavillons individuels. Il s'agit d'un quartier particulièrement enclavé dans la ville.
- Lamartine et Debussy-Bellevue sont deux quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS). Ils accueillent des logements collectifs et notamment sociaux.
- Gambetta-Boileau peut-être divisé en deux : Gambetta est un quartier résidentiel alors que Boileau accueille plutôt des logements sociaux et notamment collectifs. Ce dernier fait également partie de l'ancienne ZUS.



## NOUVELLE GEOGRAPHIE DES QUARTIERS DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE



---

## **PRESENTATION DU QUARTIER REGLEMENTAIRE**

Dans le cadre de cette nouvelle géographie prioritaire, la ZUS du Bois des roches se voit réduite de plus de deux tiers de son territoire initial. **Le nouveau quartier réglementaire se limite à présent à la seule résidence Boieldieu-Bizet du bailleur Coopération et Famille, soit 353 logements, correspondant en partie à l'IRIS INSEE « Lamartine ».**

Un quartier en voie de déqualification

- **Le logement et l'habitat : vers un processus global de déqualification des grands ensembles :** Outre la vulnérabilité socio-économique du quartier, plusieurs données de contexte en matière d'habitat révèlent la persistance d'un processus de déqualification des grands ensembles présents sur ce secteur. Construits avant 1974, date de la première réglementation thermique en France, les grands ensembles du quartier font état d'importantes carences en matière d'isolation et d'étanchéité des enveloppes bâties.
- **Les espaces extérieurs : entre complexité domaniale et conflits d'usage :** à l'instar de nombreux territoires prioritaires, la problématique du cadre de vie et de la gestion des espaces extérieurs est également très présente sur le quartier où aucun dispositif de type GUP (Gestion Urbaine de Proximité) n'a pu être développé à ce jour. Organisé sur la base d'une trame viaire majoritairement privée, le parcellaire du Bois des Roches révèle une domanialité extrêmement complexe, dont le caractère privé de nombreux espaces urbains nuit à la mise en place d'une gestion concertée et harmonieuse du quartier. Quant au plan de circulation, force est de constater qu'à différents niveaux du quartier, les voies piétonnes et automobiles se trouvent confusément entremêlées au détriment de la sécurité des piétons. L'amélioration du cadre de vie et la restructuration de certaines voies et places à usage public, constituent un axe majeur de développement et conduira nécessairement à la mise en place d'un programme de redistribution foncière.
- **Les commerces de proximité : un besoin urgent de redynamisation :** S'agissant du développement économique, la persistance d'un phénomène de désertification des commerces de proximité contribue également au processus de déqualification en cours sur le quartier. Paralysé dans le cadre d'une copropriété complexe et rigide, force est d'admettre que le centre commercial du Bois des Roches « Grand Bois » n'assure plus ses fonctions de centralité, d'animation urbaine et de lien social. Au regard des enjeux induits, la question de la restructuration de cet ensemble commercial, en faveur de sa redynamisation, constitue nécessairement une des lignes directrices majeures du plan d'action à définir.

La commune a déployé un dynamisme tant du point de vue de la cohérence de ses services que du tissu associatif qui participe à l'animation du cadre de vie du bois des roches. Par ailleurs, l'implantation du centre social au cœur du quartier, qui au fil des années a adapté ses actions au regard de l'évolution des besoins des publics, confère à cette structure une assise solide en matière de lien social et institutionnel au service des usagers.

La complexité liée au nombre de bailleurs et de gestionnaires différents au sein du quartier prioritaire rend plus difficile la construction d'un projet intégré et solidaire, d'où la nécessité de mettre en place une instance de gestion partenariale avec l'ensemble des habitants et des différents bailleurs de ce secteur. Il est important de rappeler que la commune de Saint-Michel-sur-Orge n'a pas fait l'objet d'opérations de restructuration au titre de l'ANRU, qui auraient permis un véritable appel d'air notamment en investissement (résidentialisation, réaménagement des espaces de circulation, revitalisation du centre commercial, réhabilitation du bâti sur le plan énergétique).

---

---

## QUARTIER VECU DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

---

<b>Structures municipales</b>	Centre social Mandela, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Espace Jeune Descartes (club Ados), Réussite Educative.
<b>Zones commerciales</b>	Centre commercial Grand Bois-Géant Casino Centre commercial des Genêts Centre commercial Bellevue
<b>Equipements structurants</b>	Gare SNCF et gare routière
<b>Etablissements scolaires</b>	Groupe scolaire Blaise Pascal, Groupe scolaire Lamartine, Groupe scolaire Jules Verne, Groupe scolaire Descartes, Collège Nicolas BOILEAU, Lycée Léonard De Vinci.
<b>Equipements sportifs et culturels</b>	Centre culturel BASCHET, Espace Culturel Marcel Carné, Médiathèque Marie Curie, Ensemble sportif Rousseau Pôle sportif et associatif des Mares Yvon Ensemble sportif de Lamartine, Ensemble sportif de Descartes, Centre de loisirs : Descartes, Jules Verne, Blaise PASCAL et La Canardière.
<b>Structures de proximité</b>	CEPFI, APES, Epicerie sociale, Secours catholique, Hurepoix multiservices.

---

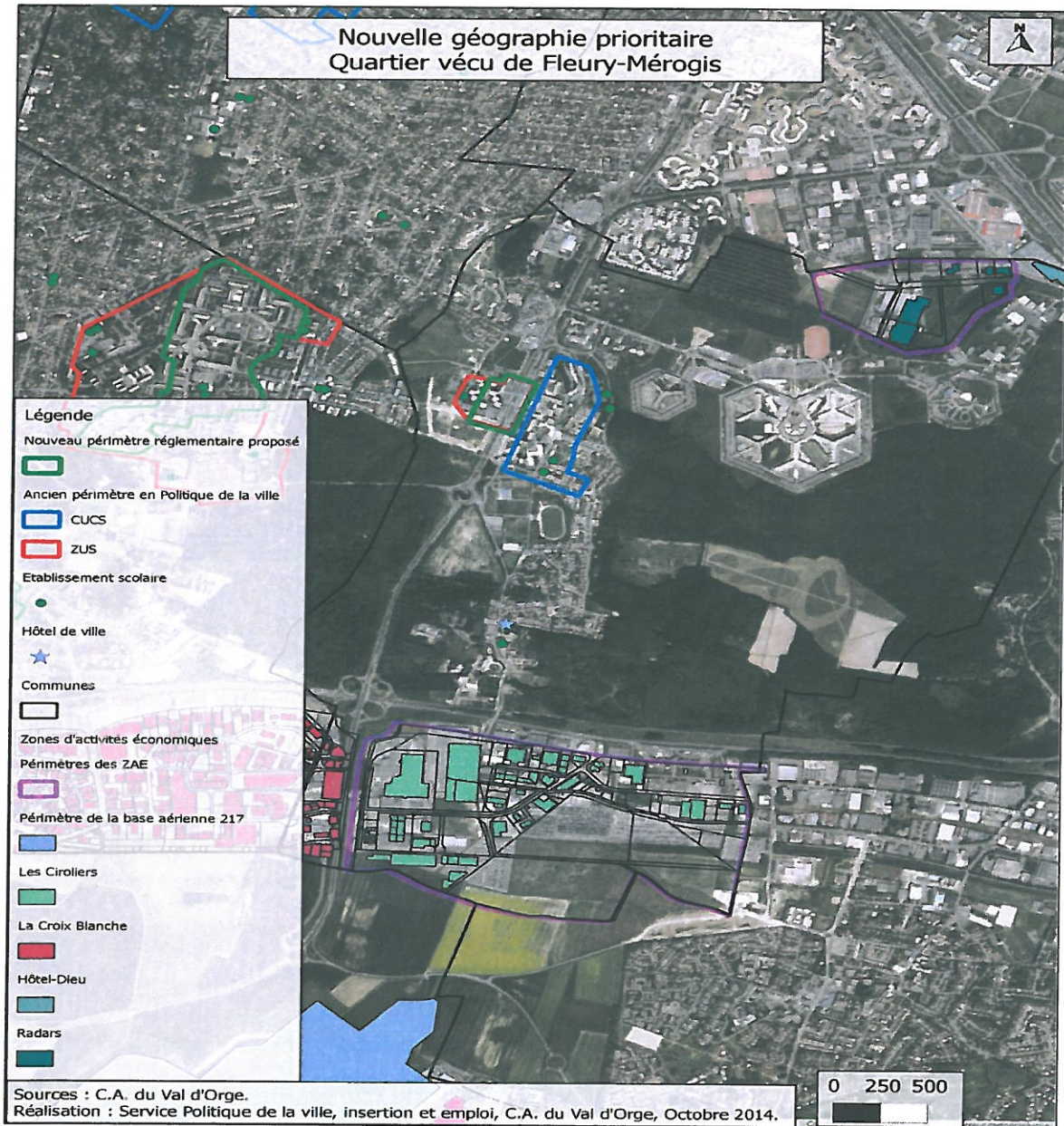
## Portrait de Fleury-Mérogis

### DONNEES QUANTITATIVES GENERALES \*

<b>Démographie (Insee 2012)</b>	<b>9 196 habitants</b>
<b>Population par tranches d'âges</b>	0-14 ans : 15,2 %
	15-29 ans : 35,8 %
	30-44 ans : 28,1 %
	45-69 ans : 14,4 %
	60-74 ans : 4,5 %
	75 ans et plus : 2,0 %
<b>Composition des ménages</b>	76,7 % de familles 20,4 % de personnes seules
<b>Composition des familles</b>	52,2 % de couples avec enfants 21,7 % de couples sans enfants <b>26,1 % de familles monoparentales</b>
<b>Catégorie socioprofessionnelle des ménages</b>	5,7 % de retraités <b>13,3 % de professions intermédiaires</b> <b>22 % d'ouvriers</b> <b>36,4 % d'employés</b> 6,6 % de cadres 1,6% d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise 4,6 % autres 0,2 % agriculteurs
<b>Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation</b>	17 832 €
<b>Parc social</b>	1 902
Nombre de logements sociaux (1/01/2013)	<b>79,64 %</b>
% de logements sociaux (sens loi SRU)	29% (et 45% en CUCS)
% de logements sociaux dans l'ancienne ZUS	4
Nombre de bailleurs	Légère baisse dû à la mise en vente de 27 pavillons du bailleur OSICA
Nombre de nouveaux logements 2009/2013	
<b>Taux de chômage</b>	<b>11,7 %</b>

*\*Insee RP2011 – En raison de données indisponibles tant récentes que sur les nouveaux quartiers en Politique de la Ville, les statistiques concernent l'ensemble de la commune.*

## NOUVELLE GEOGRAPHIE DES QUARTIERS DE FLEURY-MEROGIS



## PRESENTATION GENERALE ET DES QUARTIERS

### PRESENTATION

#### ▪ **Un environnement naturel :**

La commune de Fleury-Mérogis possède un environnement rare au regard des autres communes de l'Agglomération du val d'Orge. La forêt interrégionale de Saint-Eutrope représente 280 ha composés d'une faune et d'une flore protégée au titre de la biodiversité sur les 650 ha que compte la commune. S'ajoute à la forêt interrégionale 1 terrain agricole de 7 ha en entrée de ville et 12 ha, aujourd'hui non constructibles, sur le domaine pénitentiaire. **Avec 60 % d'espaces verts (forêt interrégionale, parcs et jardins), elle est le poumon vert de l'agglomération.** Ces espaces sont riches et diversifiés : espaces boisés, ouverts, parcs et jardins.

#### ▪ **La présence du centre pénitentiaire :**

La ville accueille depuis 1968 la plus grande maison d'arrêt d'Europe composée d'une maison d'arrêt des hommes, d'une maison d'arrêt des femmes et d'un centre de jeunes détenus. De nombreux hectares sont aujourd'hui gelés par l'Etat. La maison d'arrêt est le plus grand employeur de la ville mais aussi de l'agglomération et du département de l'Essonne. Les personnels sont majoritairement logés dans le quartier des Résidences (quartier en veille) qui connaît aujourd'hui des problématiques majeures : politique de peuplement, délinquance juvénile en augmentation, pourcentage élevé de familles monoparentales.

D'autre part, trois foyers-hôtels accueillent dans une zone isolée du territoire, 300 personnes seules de la maison d'arrêt. Sur les 3 foyers-hôtels, un foyer mérite une réhabilitation lourde, voire une reconstruction.

#### ▪ **La coupure urbaine formée par la départementale 445 :**

Cet axe incarne l'une des particularités urbaines du territoire, puisqu'il crée une séparation entre les Aunettes, le quartier de la Greffière, l'éco-quartier en construction et le reste de la commune.

Les nouvelles constructions en cours incluant le quartier rénové des Aunettes marquent une coupure encore plus flagrante avec l'ancien bâti.

#### ▪ **Une transformation urbaine très importante :**

La construction du nouveau quartier des Joncs Marins engagée en 2012 va provoquer une croissance importante de la population (la moyenne d'âge des acquéreurs est de 30 ans) et a commencé à favoriser dès 2014 les possibilités de parcours résidentiels sur la commune.

A côté le quartier des Aunettes est en géographie prioritaire et a fait l'objet d'une réhabilitation lourde en BBC rénovation qui n'a pas bénéficié de financements de la part de l'ANRU.

Les espaces extérieurs n'ont pas été inclus dans cette rénovation dans la mesure où la ville est propriétaire du foncier. Il revient donc à la charge de cette dernière le portage financier de l'aménagement des espaces extérieurs.

#### **Population et caractéristiques sociales :**

La population du territoire de Fleury-Mérogis s'élève à 5 525 habitants et à 9 167 habitants en prenant en compte la population carcérale. Néanmoins, un certain nombre d'habitants sont en situation de précarité. La commune fait partie de la Politique de la Ville depuis 1996 et a été signataire d'un CUCS.

**La réforme de la géographie prioritaire a inscrit les Aunettes en quartier réglementaire. Les Résidences, anciennement quartier CUCS, est aujourd'hui qualifié en « veille ».** Chacun d'entre eux a ses propres spécificités et problématiques.

---

## **PRINCIPAUX INDICATEURS**

- Démographie :

La population floriacumoise est essentiellement jeune (41 % de la population a moins de 30 ans). Cette situation atypique est liée à la taille des logements. En effet, **les grands logements sont favorables à l'installation des ménages avec enfants** et au renouvellement régulier des familles. En particulier, les deux grands ensembles : les Aunettes (quartier réglementaire) et les Résidences (quartier en veille), qui accueillent majoritairement des familles.

De plus, nous pouvons constater une **augmentation des familles monoparentales sur le territoire**. En effet, la commune est passée de 13% en 1999 à 26,1 % en 2011. Cela présuppose davantage de familles monoparentales en situation de précarité. Ces dernières sont présentes essentiellement dans le quartier réglementaire et le quartier en veille. Par ailleurs, ce constat est accentué par les nombreux mouvements de personnel du centre pénitentiaire (mutation, turn over) qui ont un impact important sur les services à la population. En effet les mutations ont lieu en année civile et non en année scolaire.

- De la précarité à l'exclusion :

**La population floriacumoise, et plus précisément celle des Aunettes et des Résidences, est de plus en plus touchée par de nombreuses problématiques : précarité grandissante, chômage des jeunes et le sentiment d'isolement augmente.** Ce constat est particulièrement présent sur le quartier des Aunettes. En effet, le chômage y est plus élevé.

**La population est peu qualifiée et peu formée.** De plus, comme nous pouvons l'observer, de nombreux indicateurs ont évolué de 2006 à 2011.

Le taux de chômage a considérablement augmenté au sein de ces deux quartiers d'habitat social, alors que ce dernier a diminué sur l'ensemble de la commune. En effet, **au sein des Aunettes, 40% des locataires sont à la recherche d'un emploi.**

De même, les taux relatifs à la typologie des ménages et aux bénéficiaires d'aide à la personne sont en évolution. **La population est constituée majoritairement de familles monoparentales ou de ménages bénéficiant de diverses aides ou allocations** : APL, prestations CAF, CMUC

---

---

## QUARTIER VECU DE FLEURY-MEROGIS

---

	Maison de la petite enfance (crèche collective, halte-garderie, crèche familiale) Multi accueil
<b>Structures municipales</b>	Salle André Malraux Espace familiale Réussite Educative Espace intergénérationnel
<b>Zones commerciales</b>	Accueil pré et post scolaire Joliot Curie Centre commercial du 8 mai Espace commercial de la greffière
<b>Etablissements scolaires</b>	Groupe scolaire J. Curie Groupe scolaire P. Langevin Médiathèque Elsa Triolet (aggl) Gymnase Jacques Anquetil Gymnase Colette Besson
<b>Equipements sportifs et culturels</b>	Salle de boxe, Salle de danse Salle de musculation Trois terrains de tennis Trois terrains de foot dont un synthétique Salle de spectacle André Malraux (600 places)
<b>Structures de proximité</b>	Structure d'accueil ado Le Chalet Point information jeunesse Cabinet médical pluridisciplinaire Cabinet dentaire La Poste (annexe) Associations de locataires Association caritative (secours populaire)

---

**Des équipements publics au cœur du quartier** : le Centre Musical et Artistique(CMA), la Salle Wiener, le nouveau groupe scolaire Robert Desnos, un centre de loisirs et une structure multisport (citystade).